

# GUIDE DE L'ECOLIER





# BIENVENUE

## A L'ÉCOLE JEAN-FERRAT

Depuis de nombreuses années, la municipalité d'Hérouville met tout en œuvre pour que les enfants trouvent à l'école des conditions d'accueil optimales pour un apprentissage de qualité. En effet, la journée d'un écolier peut, selon les situations, être très longue.

Le bien-être de l'enfant dans l'ensemble de son environnement école, accueil périscolaire, restaurant scolaire, est donc une priorité car c'est un facteur de réussite scolaire.

C'est grâce à la collaboration de l'ensemble des acteurs, mairie, services municipaux, élus, Éducation Nationale, directeur d'école, équipe éducative, représentants et association de parents d'élèves que nous réussissons à faire que chaque journée soit la plus agréable possible.

Nous vous adressons ce guide de l'écolier afin de vous présenter le fonctionnement de notre école Jean Ferrat, ses services pendant le temps scolaire et pendant les temps périscolaires.

Vous aurez ainsi toutes les informations et contacts nécessaires pour vous permettre de faire appel aux services proposés.

Nous souhaitons à tous les écoliers une belle rentrée.



**Delphine LOHNER**

Adjointe en charge des  
affaires scolaires



**Jean-Marie ROYER**

Maire

# SOMMAIRE

---



## 1 Hénouville et l'école Jean Ferrat

PAGE 4



## 2 Les affaires scolaires

PAGE 9



## 3 La journée de l'écolier

PAGE 13



## 4 Le temps scolaire

PAGE 15



## 5 La garderie, restauration et transport

PAGE 18



## 6 Les temps extra-scolaires

PAGE 25



## 7 L'Apeche

PAGE 28



## 8 Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

PAGE 29



Directeur de la publication : Delphine LOHNHERR  
Coordination : Commission Affaires Scolaires  
Crédits photos : canva - mairie  
Conception : Emmanuelle ROGER GALERNE  
Imprimé en mairie



# 1 - HÉNOUVILLE ET L'ÉCOLE JEAN FERRAT

L'école primaire est une **compétence partagée** de l'Etat et de la municipalité :

➔ **L'Etat** fixe les programmes nationaux et emploie les personnels enseignants.

➔ **La municipalité** emploie les personnels non enseignants comme le personnel de la cantine et de la garderie, mais aussi les ATSEM (agents spécialisés accompagnant l'enseignant en classe de maternelle).

Elle est aussi propriétaire des locaux et assure les travaux d'entretien, l'équipement et le fonctionnement.

Dotations allouées par la municipalité en fonction de l'effectif scolaire :



2025-2026
-COOP : 3500€
-Fournitures scolaires : 10 300€
soit (environ) 70€/ enfant

➔ **À la COOP\***

➔ **Dotation matériel scolaire\*\***

## Le saviez-vous?

### **La COOP ou Coopérative scolaire :**

C'est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Elle est dotée d'un budget propre, destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité dans le cadre de l'école.

Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (photo de classe, fête de l'école, kermesse, spectacle, etc.) de dons et de subventions (notamment municipales) ainsi que la cotisation de ses membres.

Elle n'a pas pour but de financer les fournitures scolaires (trousses, ardoises, crayons, cahiers de texte, etc.) qui sont à la charge des parents.



Elle va plutôt financer des supports éducatifs comme par exemple des voyages éducatifs, le matériel éducatif ( jeux, intervenants extérieurs, spectacles etc.)

La coopérative scolaire ne doit en aucun cas de substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles.

À Hénouville, c'est l'association l'APECHE qui se charge des activités comme la kermesse, le carnaval et reverse ses bénéfices sous forme de dons à la COOP.

Une autre subvention que reçoit la COOP est celle que lui accorde la Mairie.

### La dotation pour le matériel scolaire :

Elle est inscrite au budget municipal et permet, quant à elle, de couvrir toutes les autres dépenses de fonctionnement de l'école telles que les livres, les manuels scolaires, les cahiers, les fichiers (cahiers d'exercices), le matériel de manipulation en maternelle, le papier pour le photocopieur, la peinture, les petites fournitures etc. Le matériel fongible (trousse complète, tenue de sport etc.) reste à la charge des parents.

## EFFECTIFS



### • Maternelles

- PS : 24
- MS : 13
- GS : 15

### • Elémentaires

- CP : 18
- CE1 : 31
- CE2 : 17
- CM1 : 13
- CM2 : 19



En 2025 /2026



**150 élèves**

- 52 maternelles
- 98 élémentaires
- 6 classes de doubles niveaux

## ÉCOLE NUMÉRIQUE

En 2021, profitant de l'arrivée de la fibre à Hénouville ainsi que du *"Plan France Relance - continuité pédagogique-socle numérique dans les écoles élémentaires"*, la municipalité a effectué des travaux de réseau dans les salles informatiques ainsi que les six salles de classes en installant des prises RJ45 afin de recevoir internet en filaire.

Les deux salles informatiques ont été équipées de :

- 16 nouveaux ordinateurs portables dotés d'une station d'accueil (flexibilité d'utilisation).
- 2 imprimantes laser
- 8 tablettes
- Une baie informatique ainsi qu'un filtre pour protéger l'accès à internet.

Actuellement quatre de nos six classes sont aussi équipées d'un vidéoprojecteur et une cinquième (celle de CM) d'un vidéoprojecteur interactif.

Chacune possède un ordinateur ainsi qu'une visualiseuse permettant la projection de documents papier.

En 2025, nous devrions équiper une 6ème classe.



## LA BIBLIOTHÈQUE

Les enfants de l'école peuvent profiter de la bibliothèque municipale qui est accolée à l'école.

Encadrés par des bénévoles, les enfants de l'élémentaire ont la possibilité, le lundi toutes les 2 semaines, d'emprunter sur le temps scolaire un livre et d'écouter une histoire lue par les bénévoles.

Les élèves de maternelle vont, quant à eux, le mardi ou jeudi - toutes les semaines emprunter un livre avec leur enseignant.



### Le saviez-vous?

La bibliothèque est aussi ouverte au public (hors vacances scolaires)

**Mercredi : 14h30 / 15h30 \***

**Vendredi : 16h /17h**

**Samedi : 10h30-11h30**

**\*Ouverture uniquement les mercredis pendant les vacances scolaires**



## NATATION



Savoir nager est une compétence fondamentale définie par les programmes de l'Education Nationale.

Afin qu'en fin de cycle 3 (en CM2) les enfants puissent valider l'**Attestation du Savoir-Nager en Sécurité** (ASNS), dès le CP, nos écoliers (CP, CE1, CM2) suivent 8 séances de 40 à 45 minutes de natation à la piscine de Canteleu.

Ils sont encadrés par leurs enseignants, des parents bénévoles ainsi que des maîtres nageurs. Les coûts des séances ainsi que du transport en bus sont pris en charge par la municipalité.

## SRAV (Savoir Rouler à Vélo)

Le Savoir Rouler à Vélo est un dispositif piloté par le ministère des Sports, en lien avec les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, des Transports ainsi que la Délégation à la sécurité routière.

Grâce à un cycle de 10 heures de formation minimum, le SRAV amène les enfants de 6 à 11 ans à découvrir une autre manière de se déplacer sur la route, en acquérant des notions utiles telles que : le code du cycliste, les panneaux importants, les comportements à adopter sur la route que l'on soit seul ou en groupe, prendre sa place sur la chaussée afin de devenir autonome à vélo.

Cette formation encadrée, soutenue par la municipalité, est dispensée à Hénouville pour les enfants du CE2 au CM2. Elle se découpe en trois blocs d'apprentissage visant à leur permettre d'acquérir les compétences pour se déplacer en sécurité sur la voie publique.

### 1er bloc : Savoir pédaler

Maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : ***pédaler, tourner, freiner.***

### 2ème bloc : Savoir circuler

Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

### 3ème bloc : Savoir rouler à vélo

Circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.



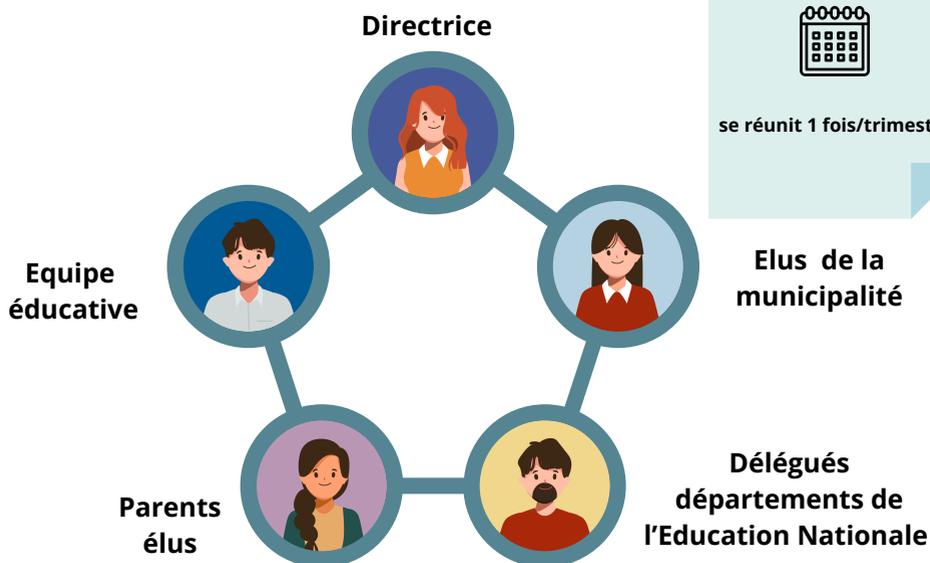
## 2 – LES AFFAIRES SCOLAIRES

Les affaires scolaires sont gérées en étroite collaboration par la Mairie et l'école lors des entretiens hebdomadaires de la directrice et de l'adjointe aux affaires scolaires, lors des conseils d'école trimestriels mais aussi lors des commissions affaires scolaires .

### CONSEIL D'ÉCOLE

C'est l'instance de l'Education Nationale chargée de prendre les grandes décisions de la vie de l'école.

Il est présidé par la directrice et est composé de façon suivante :





## Ses missions :

- Voter le règlement intérieur de l'école,
- Participer à l'élaboration du projet d'école,
- Donner son avis sur les questions concernant la vie de l'école (actions pédagogiques, conditions d'intégration des enfants en situation de handicap, activités périscolaires, restauration, hygiène et sécurité des enfants),
- Mettre en application et donner son avis sur les valeurs et les principes de la République,
- Donner son accord sur l'organisation complémentaire d'activités éducatives, sportives et culturelles.

## Rôle des parents élus

"Il y a autant de représentants de parents que de classes dans l'école.

L'élection a lieu chaque année en octobre. Notre rôle consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Nous pouvons intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou assurer une médiation à la demande des parents concernés.

Un suppléant peut assister au conseil de l'école. Il peut participer au débat uniquement si l'élu est absent et qu'il demande à ce qu'on le remplace."

**Marie-Aude CHUPIN - Elue suppléante**





## Représentants des parents élus :

**Jessy LANIEL : Présidente - [jessy@laniel.me](mailto:jessy@laniel.me) - 06 17 60 59 83**

*Marion FINET-BOUGEARD : [bougeard\\_marion@yahoo.fr](mailto:bougeard_marion@yahoo.fr)*

*Laurent JIMENEZ : [laurent\\_jim@hotmail.fr](mailto:laurent_jim@hotmail.fr)*

*Mathilde SAINT-JUST : [mathilde.compagnon@gmail.com](mailto:mathilde.compagnon@gmail.com)*

*Linda PAILOT : [lilas.lin@outlook.fr](mailto:lilas.lin@outlook.fr)*

*Héloïse AUBRÉE : [heloise.voranger@gmail.com](mailto:heloise.voranger@gmail.com)*

### **Suppléants :**

• *Marie-AudeCHUPIN : [machupin@hotmail.fr](mailto:machupin@hotmail.fr)*

• *Gabriel DECLERCQ : [gabrieldeclercq@gmail.com](mailto:gabrieldeclercq@gmail.com)*

## LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La commission se réunit au gré de l'actualité et des besoins par convocation du Maire et de l'adjointe aux affaires scolaires.

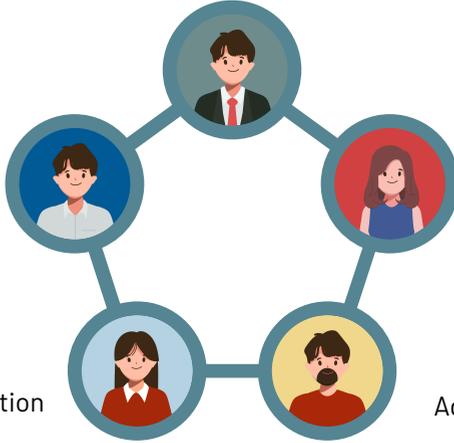


### **Ses missions :**

- Gérer les dossiers inhérents à notre école communale :
  - Accueil périscolaire,
  - Restauration scolaire (choix des menus),
  - Ludisport,
  - Centre de loisirs,
  - Mais aussi....toutes questions relatives au conseil municipal des enfants y sont abordées.
- Émettre des propositions qui pourront être présentées en conseil municipal pour approbation.

**Jean-Marie ROYER**

Le Maire



Conseillers municipaux :

**Giovanni MASO**  
**G rard LAILLIER,**  
**Olivier LANGLOIS**  
**Marie-Aude CHUPIN**

**Delphine LOHNHERR**  
Adjointe aux  
affaires scolaires

**Sylvie HUONNIC**  
Adjointe RH, communication  
et Associations

**Sylvain HAMEL**  
Adjoint aux finances



Contact aupr s de la mairie :

**Delphine LOHNHERR - Adjointe aux affaires scolaires**

T l : 02 35 32 02 07

Email : mairie@henouville.fr



Contact aupr s de l' cole :

**Marjorie FIEVE - Directrice**

(disponible le mardi pour rendez-vous en 2024-2025)

T l : 02 35 32 11 22

Email : 0761473n@ac-normandie.fr

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

D s 3 ans, les enfants doivent suivre une scolarit  en maternelle.

Cette obligation s'applique d s la rentr e scolaire de l'ann e civile (du 1er Janvier au 31 D cembre) o  l'enfant atteint l' ge de 3 ans.

**Elle concerne les enfants entrant en petite section   la rentr e de Septembre.**



**1**

**En mairie** au cours du 1er  
trimestre  
de l'ann e pr c dant la rentr e.

**Comment inscrire  
votre enfant?**

**2**

**A l' cole,** aupr s de la  
directrice.

### 3 - LA JOURNÉE DE L'ÉCOLIER

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

7h30 -8h35

Accueil périscolaire

8h35-8h45

Accueil école

8h45-12h

Temps scolaire

12h-13h

Cantine

13h-13H20

Récréation ou sieste pour les petites sections

13H20-13h30

Accueil école

Pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine

13h30-16h15

Temps scolaire

16h15-18h30

Accueil périscolaire



Cantine : 02 35 34 54 30

Périscolaire : 06 42 95 50 87



Temps géré par la **commune**.

Lors de ces périodes l'enfant sera sous la responsabilité du personnel municipal.



École : 02 35 32 11 22



Temps géré par **l'école**.

Lors de ces périodes l'enfant sera sous la responsabilité des enseignants.

Pendant sa journée, l'écolier sera lors des périodes **bleues** sous la responsabilité des **enseignants** et lors des périodes **vertes** sous la responsabilité du **personnel municipal**.



Il est important de contacter :

- **l'école pour les périodes la concernant**
- **la municipalité pour les autres**





## 4 - LE TEMPS SCOLAIRE

### L'équipe : enseignants et ATSEM

#### En maternelle :

Marjorie FIÉVÉ et Céline LAVILLE

ATSEM : Rose DANET , Sophie LOGER, Coralie BOULARD

#### En élémentaire :

Stéphanie LELIEVRE

Anne DESPORTES-MAILLARD

Lucie LAINE



\*ATSEM (Agente Territoriale Spécialisée en Ecole Maternelle)



Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

8h45 - 12h

13h30 - 16h15

Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début des cours.

**Ces horaires sont à respecter impérativement.**

Les retards qui perturbent la vie de la classe ne sont pas tolérés.

**Votre enfant sera pris en charge par un enseignant et/ou une ATSEM mais du fait du Plan Vigipirate en vigueur, vous ne pourrez pas l'accompagner en classe.**

Si besoin, les parents auront la possibilité de rencontrer l'enseignant de leur enfant sur RDV après la classe :



**Vous pouvez contacter les enseignants :**

- par téléphone : 02 35 32 11 22
- par email : 0761473n@ac-normandie.fr

*Cette adresse est consultée plusieurs fois par jour.*

- par le biais du cahier de liaison remis à votre enfant en début d'année.

**En cas d'absence de votre enfant :**

1 - Comme le stipule le règlement de l'école n'oubliez pas de **prévenir l'enseignant** en cas d'absence de votre enfant en appelant l'école le matin **dès 08h00 au : 02 35 32 11 22**

2 - N'oubliez pas le **prévenir la cantine** pour décommander le repas **avant 11h la veille** de l'absence (sinon il vous sera facturé) au :

**02 35 34 54 30 / 06 42 95 50 87**



## SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les enseignants utilisent différents supports pour vous transmettre les informations comme :

- Le Carnet de liaison de votre enfant (*à vérifier tous les soirs sans oublier de signer les nouveaux documents*)
- Le panneau d'affichage situé devant l'école
- Votre boîte mail (si vous avez communiqué votre adresse)

NB : Pensez à consulter régulièrement ces supports

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Vacances scolaires 2025-2026 Académie Normandie - ZONE B	
<b>Rentrée scolaire 2025</b>	Lundi 01 septembre 2025 (prérentrée des enseignants le 29 août 2025)
Vacances de la <b>TOUSSAINT</b>	Du Samedi 18 octobre au Lundi 03 novembre 2025
Vacances de <b>NOËL</b>	Du Samedi 20 décembre 2025 au Lundi 05 janvier 2026
Vacances d' <b>HIVER</b>	Du Samedi 14 février au Lundi 02 mars 2026
Vacances de <b>PRINTEMPS</b>	Du Samedi 11 avril au Lundi 27 avril 2026
Pont de l' <b>ASCENSION</b>	Du Mercredi 13 mai au Lundi 18 Mai 2026
Vacances d' <b>ÉTÉ</b>	Samedi 04 Juillet 2026



## 5 - LA GARDERIE , RESTAURATION ET TRANSPORT

### ● LA GARDERIE

L'accueil périscolaire du matin :



Lundi

Mardi

Judi

Vendredi

7h30 -8h35

Accueil périscolaire



Pour commencer la journée en douceur, les enfants sont accueillis par des jeux et des activités tranquilles dès 7h30 par nos agents municipaux Coralie Boulard et/ou Sophie Loger.

L'accueil s'effectue à l'entrée de l'école élémentaire.

Notre école étant soumise au plan vigipirate, nous avons équipé l'entrée d'un visiophone. Nos agents viendront vous ouvrir et prendront en charge votre enfant mais vous n'aurez pas le droit d'entrer dans la garderie.

L'accueil périscolaire du soir :



Lundi

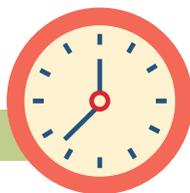
Mardi

Judi

Vendredi

16h15-18h30

Accueil périscolaire



Les enfants allant à la garderie sont pris en charge dès la sortie des classes à 16h15 par nos agents municipaux. Après un goûter que vous leur aurez fourni, ils pourront pratiquer différentes activités en attendant votre arrivée : jeux dans la cour, ateliers créatifs et même faire leurs devoirs en autonomie.

L'été vous pourrez les récupérer à la grille de l'école élémentaire et l'hiver à la porte d'entrée du groupe scolaire jusqu'à 18h30.

Les modalités d'inscription et la tarification sont renseignées dans le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie municipale disponible sur le site internet (rubrique "jeunesse - vie scolaire").

Il est impératif de respecter la date limite de dépôt du dossier.

## L'horaire de fermeture de la garderie est à respecter impérativement :

Pour tout retard sans justification valable après 18h30, la Mairie appliquera une pénalité forfaitaire de 40€.



En cas de récidive, elle pourra prendre la décision d'une exclusion temporaire voir définitive de la garderie, après avis de la commission des affaires scolaires.

Il appartient aux parents de prendre toutes les mesures utiles afin qu'une personne habilitée vienne chercher leur enfant en temps et en heure.



### Vous pouvez contacter le périscolaire :

- Par téléphone : 06 42 95 50 87



**Sophie LOGER**



**Coralie BOULARD**



Scannez moi !



## LA RESTAURATION



Lundi

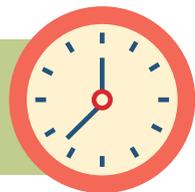
12h-13h  
13h-13h20

Mardi

Jeudi

Vendredi

Accueil périscolaire  
Récréation  
ou sieste pour les petites section



La restauration scolaire, compétence de la municipalité, se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 12h et 13h.

Elle se fait en liaison froide et selon les normes diététiques en vigueur.

Les repas sont livrés tous les jours par notre prestataire Convivio à la cantine et réchauffés sur place par notre agente de restauration Valérie.

Le service est assuré pour la cantine élémentaire par deux agentes de restauration et deux autres servent et aident les petits de maternelle pendant leur repas.

Le choix des menus est établi conjointement, lors de la commission repas qui se réunit 5 fois dans l'année, par un agent de la cantine, un représentant des parents délégués ainsi que l'adjointe aux affaires scolaires. Lors de cette réunion, nous étudions aussi le choix fait par les écoliers et essayons d'en tenir compte.

Les menus choisis sont affichés sur le tableau d'affichage réservé à la cantine mais aussi disponibles sur le site internet de la Mairie

<https://www.henouville.fr/jeunesse/vie-scolaire>

### Composition des Menus :

Quatre composantes pour les enfants de l'élémentaire :

- Entrée, plat protidique - accompagnement, produit laitier, dessert

Trois composantes pour les enfants de maternelle :

- Soit Entrée, plat protidique - accompagnement, produit laitier ou dessert
- Soit, plat protidique - accompagnement, produit laitier et dessert



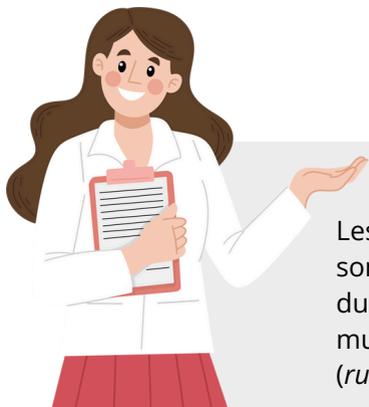
### En cas d'allergie alimentaire :

Pour que les enfants puissent bénéficier d'un menu particulier, les parents devront mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et le fournir à Valérie pour qu'il soit transmis à la diététicienne de Convivio.



### Menus particuliers :

Des menus sans porc et végétarien peuvent être aussi demandés, il vous suffit de prendre contact avec Valérie et de l'indiquer sur la feuille d'inscription.



Les modalités d'inscription et la tarification sont renseignées dans le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie municipale disponibles sur le site internet (rubrique "jeunesse - vie scolaire").

**Il est IMPERATIF de respecter la date limite de dépôt du dossier.**

### **En cas d'absence de votre enfant :**

Comme le stipule le règlement du restaurant scolaire, n'oubliez pas le **prévenir la cantine** pour décommander le repas **avant 11h la veille** de l'absence au **02 35 34 54 30 / 06 42 95 50 87**.



### **Sans appel de votre part, les repas vous seront facturés.**

De la même façon, n'oubliez pas de préciser la date de retour de votre enfant.



**Vous pouvez contacter la cantine :**

- Par téléphone : 06 42 95 50 87 ou 02 35 34 54 30



**Valérie FLEURY**

## LE TRANSPORT

Les enfants n'habitant pas dans Hénouville village peuvent bénéficier du transport scolaire avec le bus de notre commune (35 places). Celui-ci n'est accessible le matin et/ou le soir qu'aux enfants résidants à Hénouville-bord de Seine, l'Ouraille et le Hamel. Il est conduit par Rose laquelle est accompagnée par Valérie pour encadrer les enfants.



MATIN Commune - nom d'arrêts	Horaire de passage
Hénouville haut - Ecole	07:36
Hénouville bas - La Fontaine (côté Seine)	07:44
Hénouville bas - Rue des Saules	07:48
Les Sablons - Rue des Saules/Chaussée Bertrand	07:51
Hénouville bas - Chaussée St Jean (côté Seine)	07:54
St Martin - La Carrière	07:57
Hénouville bas - Le Mesnil (côté coteaux)	08:03
Hénouville bas - Chaussée St Jean (côté coteaux)	08:05
Les Sablons - Bas de la Pierre moulée	08:07
Hénouville bas - La Fontaine (côté coteaux)	08:12
Hénouville haut - Le Hamel	08:22
Hénouville haut Haut de l'Ouraille	08:27
Hénouville haut - L'Orme	08:29
Hénouville haut - Ecole	08:34

SOIR Commune - nom d'arrêts	Horaire de passage
Hénouville haut - Ecole	16:25
Hénouville haut - Le Hamel	16:30
Hénouville haut - Haut de l'Ouraille	16:35
Hénouville haut - L'Orme	16:37
Hénouville bas - La Fontaine (côté Seine)	16:48
Hénouville bas - Rue des Saules	16:52
Les Sablons - Rue des Saules/Chaussée Bertrand	16:55
Hénouville bas - Chaussée St Jean (côté Seine)	16:58
St Martin - La Carrière	17:01
Hénouville bas - Le Mesnil (côté coteaux)	17:07
Hénouville bas - Chaussée St Jean (côté coteaux)	17:09
Les Sablons - Bas de la Pierre Moulée	17:11
Hénouville bas - La Fontaine (côté coteaux)	17:16
Hénouville haut - Ecole	17:25

## **En cas d'absence de votre enfant :**

Pour des questions d'organisation, lorsque votre enfant ne peut prendre le bus (pour raison de maladie par exemple), mais aussi lorsqu'il reprend le bus, il vous faudra impérativement **prévenir notre agente** au **06 76 62 40 62**.

Par cette action, vous faciliterez ses tournées.



## **Vous pouvez contacter le transport :**

- Par téléphone : 06 76 62 40 62



Rose DANET



## 6 – LES TEMPS EXTRA-SCOLAIRES

### LE LUDISPORTS

---

Le dispositif « Ludisports 76 », impulsé par le Département 76 depuis de nombreuses années, propose aux élèves de l'école élémentaire une découverte de sports en dehors du temps scolaire, encadrés par un animateur sportif diplômé.

Le dispositif « Ludisports 76 » favorise l'épanouissement de l'enfant par la découverte d'activités physiques et sportives régulières et variées, et son intégration sociale par la participation à des activités de groupe ; il développe l'éducation citoyenne de l'enfant en lui faisant découvrir les valeurs fondamentales du sport.

18 élèves du CP au CM2 sont tirés au sort, chaque année en juillet, lorsque les dossiers d'inscriptions sont retournés en Mairie à la date de rigueur.

Les enfants n'ayant jamais fait de Ludisport sont privilégiés.

Pour l'année 2024-25 les activités retenues étaient : Baseball, Basket, Hockey, Tchoukball, foot. Ceci correspond à 6 ou 7 séances de chaque activité avec changement à chaque retour de vacances (30 séances en tout). Elles se passent au gymnase l'hiver et dehors dès que le temps le permet, en profitant du city stade.



## ● LE CENTRE DE LOISIRS

La première semaine des vacances scolaires d'hiver, de février et de printemps ainsi que le mois de juillet et la première semaine d'août, vos enfants pourront être accueillis à Saint Martin de Boscherville au Centre de loisirs de l'association Accueil des écoliers avec lequel nous sommes partenaires.

En effet, la municipalité d'Hénoville prend en charge une partie du prix de l'inscription pour que les habitants d'Hénoville puissent bénéficier d'un tarif préférentiel dans la limite des places disponibles.



### TARIFS :

Prix par enfant	Pour le 1er enfant	Familles non imposables	Pour le 2ème enfant	Familles non imposables
Tarif journalier (repas - goûter inclus)	<b>18€</b>	<b>16.5€</b>	<b>17€</b>	<b>15.5€</b>
Forfait retard au delà de 18h30	<b>6€ / 0h15</b>			

Documents à fournir pour l'inscription à l'Accueil des écoliers :

fiche d'inscription, règlement, adhésion de 20€ (disponibles sur le site internet d'Hénoville).

**NB : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant.**

**Les places étant limitées**, nous vous conseillons de vous rendre à l'association dès les premiers jours d'ouverture des inscriptions.

Les enfants seront accueillis par groupe d'âge 3-5 ans et 6-12 ans. Les équipes d'animations proposent aux enfants des activités culturelles et d'expression, des jeux, des initiations sportives, du bricolage et des activités manuelles et créatives, mais aussi des sorties avec au programme des visites et activités extérieures...



**Vous pouvez contacter l'accueil de loisirs :**

Par téléphone : 02 35 32 92 43

17 Chaussée St Georges - St Martin de Boscherville



**Accueil des écoliers - Saint Martin de Boscherville**



[accueildesecoliers@gmail.com](mailto:accueildesecoliers@gmail.com)



## 7 - L'APECHE

*L'Association des Parents d'Elèves de la Commune d'Hérouville*

Cette association regroupe des parents bénévoles qui organisent, tout au long de l'année, différentes manifestations (telles que tombola, boum, kermesse, loto, etc.) afin de participer aux financements des projets des écoles élémentaires et maternelles d'Hérouville comme par exemple l'achat de matériel (vélos pédagogiques, jeux etc.), les voyages et sorties scolaires. **L'association a besoin d'aide pour concrétiser tous ses projets**, même de façon ponctuelle, alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à les contacter :



### Membres de l'Apeche

- **Marion FINET - Présidente - 06 07 01 13 48**
- *Linda PAILOT - Présidente adjointe - 06 19 89 42 16*
- *Franck SILVERT - Trésorier - 06 86 89 06 23*
- *Estelle SELLIER - secrétaire - 06 09 71 19 88*
- *Marie-Aude CHUPIN - secrétaire adjointe - 06 67 21 47 75*



**Vous pouvez contacter l'APECHE :**



**APECHE - Association des Parents d'Elèves de la Commune d'Hérouville**



[asso.apeche@gmail.com](mailto:asso.apeche@gmail.com)

## 8- LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

### COMPOSITION

- 13 élus :
  - 1 maire (élu pour 2 ans)
  - 3 adjoints
  - 9 conseillers municipaux



Les élections ont de préférence lieu au mois d'octobre pour l'année scolaire en cours. Lorsque des élus entrent en classe de 4ème, leur poste devient vacant et sera remplacé par de nouveaux enfants élus au niveau du CE2.



### Ses missions :

- En faire un lieu d'apprentissage et de pratique de la démocratie ;
- Être une instance d'engagement individuel et collectif dans la vie publique de la commune ;
- Prolonger et mettre en pratique l'action éducative menée par les enseignants dans le domaine de l'éducation civique ;
- Être un lieu d'expression, d'écoute, de débats pour les enfants, reconnus comme acteurs de la vie communale ;
- Découvrir la citoyenneté en matière d'environnement, de loisir, de culture, de sport, de sécurité, de solidarité...
- Réaliser des projets après validation par le Conseil Municipal adulte qui attribuera un budget à ceux-ci.

## LE FONCTIONNEMENT DU CME

- **Réunions du CME une fois par trimestre** 1h30 (18h à 19h30) pour validation du précédent compte rendu de conseil et discussions de différents points.
- **Convocation, compte rendu de séances selon les mêmes règles que le Conseil Municipal des adultes** (appel, secrétaire de séance...). Tous les moyens matériels sont pris en charge par la municipalité ;
- **Comité de pilotage** : sous la responsabilité de Monsieur le Maire Jean-Marie Royer, Delphine Lohnherr (Adjointe aux affaires scolaires), Sylvain Hamel (Adjoint aux finances), Gérard Laillier (conseiller municipal délégué au CCAS).

### Membres du CME pour l'année 2024-2025

NOM	Prénom		2023-24
<b>DUBOIS</b>	Raphaël		CE2
<b>SILVERT</b>	Martin		CE2
<b>JIMENEZ</b>	Lisa	Adjointe	CM1
<b>VILLEY</b>	Romain		CM1
<b>DECLERCQ</b>	Valentin		CM2
<b>MOERMAN</b>	Alice	Adjointe	CM2
<b>RUKIRAMARIGO</b>	Aelys		CM2
<b>CORROY</b>	Mathis	Maire	6ème
<b>DELAUNÉ</b>	Mathis		6ème
<b>FRERET</b>	Gabrielle	Adjointe	6ème
<b>DELARUE</b>	Lubin		5ème
<b>HEQUET</b>	Lili-Rose		5ème
<b>TOUCHARD</b>	Lucie		5ème

# NUMEROS UTILES



## ➤ Contact auprès de la mairie

**Delphine LOHNHERR**

Adjointe aux affaires scolaires

Tél : 02 35 32 02 07

✉ [mairie@henouville.fr](mailto:mairie@henouville.fr)

☎ **Cantine** : 02 35 34 54 30

**Périscolaire** : 06 42 95 50 87

**Transport** : 06 76 62 40 62

 **Commune d'Hérouville**

## ➤ Association des parents d'élèves

**APECHE :**

 **APECHE - Association des Parents  
d'Elèves de la Commune d'Hérouville**

✉ [asso.apeche@gmail.com](mailto:asso.apeche@gmail.com)



Scannez moi !

## ➤ Mercredi et vacances scolaires

**Accueil des Loisirs :**

17 Chaussée St Georges - St Martin de  
Boscherville

☎ 02 35 32 92 43

 **Accueil des écoliers  
Saint Martin de Boscherville**

✉ [accueildesecoliers@gmail.com](mailto:accueildesecoliers@gmail.com)

Retrouvez toutes les actualités de la  
commune sur l'application



Mairie d'Hérouville

